

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier les Bains

Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

**N°049/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

**L'an deux mil vingt-six,**

**Le 08 avril à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints  
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine  
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Procurations :**

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>15</b>
PRESENTS	:	<b>13</b>
VOTANTS	:	<b>15</b>

**OBJET : PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE D'UNE VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE – APPROBATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été procédé à l'enquête publique relative au transfert d'office de parcelles privées dans le domaine public pour le Chemin des Oches, hameau du Freyssinet. L'enquête s'est déroulée du 23 février au 9 mars 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles L.318-3, R.318-7, R.318-10 et R.318-11 du Code de l'Urbanisme ;

VU les articles R.141-4, R.141-5, R.141-7 à R.141-9 du Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération n° 126/2025 en date du 17 décembre 2025 décidant l'ouverture de l'enquête publique ;

VU l'arrêté municipal n° 2026/031 du 03 février 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête ;

VU le dossier d'enquête publique comprenant :

- la notice explicative ;
- le plan de situation ;
- la nomenclature des voies ;
- l'état parcellaire ;
- le plan parcellaire valant plan d'alignement ;

*CONSIDERANT* que la voie concernée est ouverte à la circulation publique, dessert un ensemble d'habitations et supporte des équipements publics ;

*CONSIDERANT* que l'enquête publique s'est déroulée du 23 février au 09 mars 2026 inclus, sans opposition enregistrée de la part des propriétaires ni du public ;

*CONSIDERANT* l'intérêt général attaché à l'intégration de cette voie dans le domaine public communal, afin d'assurer son entretien, la gestion de la voirie et la continuité des services publics (réseaux, éclairage, sécurité) ;

*CONSIDERANT* que le transfert d'office, prévu à l'article L.318 3 du Code de l'urbanisme, entraîne de plein droit l'extinction des droits réels et personnels existants et vaut classement dans le domaine public ;

VU les conclusions du commissaire enquêteur du 16 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**DECIDE** de transférer d'office la voie privée dans le domaine public communal conformément à l'article L.318 3 du Code de l'urbanisme, dénommée Chemin des Oches, située sur le hameau du Freyssinet.

**CLASSE** ladite voie. Le transfert vaut classement de la voie dans le domaine public routier communal, sans indemnité, et éteint l'ensemble des droits réels et personnels existants sur les emprises concernées.

**DIT** que l'acte sera transmis au Service de la Publicité foncière de compétent, accompagné du plan parcellaire valant plan d'alignement pour enregistrement.

**DIT** que la présente délibération sera :

- transmise à la Préfecture pour contrôle de légalité ;
- publiée et affichée conformément à la réglementation ;

**AR Prefecture**

005-210500799-20260408-049\_2026-DE  
Reçu le 10/04/2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et à conduire l'ensemble des opérations techniques et administratives liées au transfert.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Dubois", is written to the right of the typed name of the secretary.